

CITISELECT SICAV

Siège social: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 LUXEMBOURG
R.C. Luxembourg B 60118

Luxembourg, le 2 avril 2002

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CitiSelect Sicav qui se tiendra au siège social de la société, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, le 21 mai 2002, à 14 h 30.

Cette assemblée aura à délibérer et décider des modifications des articles **1, 5, 6, 8, 9, 11, 14, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28** et **29** des statuts, à savoir:

ORDRE DU JOUR:

1) Modifier l'**Article 1** pour qu'il ait la teneur suivante:

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société sous la forme d'une société anonyme selon le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination «Citi SICAV».

2) Modifier les paragraphes 2 et 4 de l'**Article 5** pour qu'ils aient la teneur suivante:

Le capital minimum de la société, est l'équivalent en dollars des Etats-Unis de 1 239 467, 62 Euros.

Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, se rapporter à un portefeuille de valeurs distinct (respectivement un «Portefeuille») et les produits de l'émission de chaque action d'un Portefeuille seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations déterminé par le conseil d'administration pour chacun des Portefeilles.

3) Modifier la première phrase du paragraphe 6 de l'**Article 6** pour qu'il ait la teneur suivante:

Toutes les actions émises par la société, autres que les actions au porteur, seront inscrites au Registre des actionnaires qui sera tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la société et ce registre devra indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile d'élection, le nom du Portefeuille, le nombre ainsi que les Classes d'actions qu'il détient et le montant payé pour chacune de ces actions.

4) Modifier la seconde phrase de l'**Article 9** pour qu'elle ait la teneur suivante:

Ses résolutions lient tous les actionnaires de la société quels que soient le Portefeuille ou la Classe d'actions détenus.

5) Modifier la première phrase du paragraphe 2 et du paragraphe 3 de l'**Article 11** pour qu'elles aient la teneur suivante:

Toute action de n'importe quelle Classe, indépendamment de la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette Classe, donne droit à une voix sauf restrictions imposées par les présents Statuts.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des Actionnaires votants présents ou représentés et votants.

6) Supprimer le paragraphe 5 et modifier le paragraphe 4 de l'**Article 21** pour qu'il ait la teneur suivante:

Tout actionnaire peut obtenir la conversion de tout ou partie de ses actions d'un Portefeuille vers un autre Portefeuille aux valeurs nettes d'inventaire respectives des actions des Classes concernées, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions, entre autre, la fréquence de conversion et peut les soumettre au paiement de frais dont il déterminera le montant.

7) Modifier le point A (a) et le point C. d) de l'**Article 23** en ajoutant une dernière phrase au point A (a) et en remplaçant la dernière phrase du point C. d) pour qu'elles aient la teneur suivante:

(a) ... les titres à revenu fixe seront évalués sur la base du dernier prix moyen disponible du marché concerné ou des prix moyens des dernières cotations disponibles auprès des teneurs de marché qui constituent le marché principal de ces titres.

d) ...; sous réserve qu'un Portefeuille particulier soit entièrement redevable des dettes, engagements et obligations le concernant sur ses propres actifs.

8) Modifier les **Articles 5, 16, 21, 22, 23, 26, 27, 28** et **29** en remplaçant toute référence à «catégorie(s)/catégories d'action(s)» par «Portefeuille(s)» et en remplaçant «sous-catégorie(s)» par «Classe(s)» dans le but d'être en phase avec le vocabulaire utilisé dans le Prospectus de Vente.

9) Effectuer des changements mineurs d'ordre grammatical et orthographique aux **Articles 6, 8, 14, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 27** et **28**.

Les actionnaires sont informés que le texte complet des propositions de modifications des statuts est disponible au siège social de la société au Luxembourg.

A la première AGE qui s'est tenue le 25 mars 2002, à 11 heures, le quorum de 50% des actions en circulation n'était pas représenté. Par conséquent, l'assemblée n'était pas régulièrement constituée et n'a pas pu délibérer valablement.

Pour la présente assemblée, aucun quorum requis et les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour, pour être valables, devront réunir les 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

La présente convocation est également adressée par pli séparé à tous les actionnaires nominatifs.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée doivent confirmer leur présence au plus tard le 20 mai 2002 par lettre recommandée à l'adresse de la société indiquée ci-dessus.

Afin de participer valablement à cette assemblée, les actionnaires sont invités à déposer leurs titres, soit au siège social de CitiSelect Sicav, soit en Belgique, à l'une des agences de la Citibank ou Famibanque, Division Citibank Belgium, le 13 mai 2002 au plus tard.

Le conseil d'administration

Pour la Suisse, les statuts, le prospectus de vente, de même que le rapport annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement au siège du représentant et service de paiement pour la Suisse, à savoir auprès de:

Citibank (Switzerland)
Bahnhofstrasse
CH-8001 Zürich
Téléphone: 01 205 71 71
Fax: 01 201 48 30